

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet à vingt heures trente le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou, dûment convoqué le 25 juin 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise LEROSSIGNOL, maire.

Présents : Mme Françoise LEROSSIGNOL, M. Johany TRAVERS, M. Christian LAJOIE, M. Julien LEMIERE, Mme Isabelle BOISSET, M. Jérôme CHIRON, M. Frédéric MARIE, Mme Adeline MAUGER M. Jean-Louis TRAVERS, M. Jean-Paul LEBREDONCHEL, Mme Sophie COURBARON, Mme Corine HAMEL

Absente excusée : Mme Lydie DEVIES Absent : M. Nicolas VAUDREVILLE

Secrétaire de séance : M. Christian LAJOIE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 14 Qui ont pris part à la délibération : 12

Affichage convocation 25 06 2024 Affichage délibérations : 03 07 2024

1- COMPTE-RENDU DU 23 MAI 2024

Après lecture, le compte-rendu du 23 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

2- DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, donne acte à madame le maire des décisions suivantes qu'elle a prise dans le cadre des délégations reçues le 16 septembre 2021 et le 24 août 2023 :

➤ Décision n°4/2024

Accepter les devis suivants et signer le contrat correspondant :

Entreprise	Adresse	Objet	HT	TTC
Mesnil System	50500 Carentan	mission de coordination SPS	1 910.00	2 292.00
Régie Ouest	50958 Saint-Lô	Publication annonce AO	633.45	760.14

➤ Décision n°5/2024

Accepter le devis de DIAGAMTER 41 les Rouges Terres la Glacerie 50470 Cherbourg-en-Cotentin pour le diagnostic de performance énergétique du logement de la mairie, d'un montant de 329.17 € HT – 20 % soit 263.34 € HT et de 316,00 € TTC.

➤ Décision n°6/2024

Accepter le devis de MANCHE NUMERIQUE, Centrale d'achats 235 rue Joseph Cugnot 50 000 Saint-Lô pour le renouvellement de l'abonnement d'ACTES d'un montant de 42.80 € HT soit de 51.36 € TTC.

➤ Décision n°7/2024

Accepter le devis de REGIE OUEST, 8 quai Joseph Leclerc-Hardy 50 000 Saint-Lô pour la publication de l'annonce légale marché église « reconsultation lot 4 » d'un montant de 526.58 € HT et 631.90 € TTC.

➤ Décision n°8/2024

Accepter le devis de SONOLUX 6 rue Louis Philippe 50100 Cherbourg-en-Cotentin d'un montant de 2 160.05 € HT et 2 592.06 € TTC pour la location des motifs de Noël.

➤ Décision n°9/2024

Accepter le devis de SIGNATURE SAS 1 rue Ampère 14123 Cormelles le Royal, d'un montant de 136,77 € HT et 164,12 € TTC pour un panneau et un numéro.

3- TARIFS CANTINE

Madame le maire présente le bilan financier de la cantine pour l'année 2023.

4 090 repas ont été servis. Le reste à charge s'élève à 27 113 €, les recettes couvrant seulement un tiers de la dépense. Le reste à charge a très nettement augmenté, il a plus que doublé depuis 2017.

Les tarifs du repas à la cantine ont été fixés par délibération du 25 août 2022 à :

Enfant : 3.40 € / repas dit régulier, 4.40 € / repas dit occasionnel (présence moins de la moitié du mois)

Adulte : 5.80 € / repas

Afin d'actualiser le tarif, il est proposé une augmentation de 0.20 € par repas.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le tarif de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2024 à :

Enfant : 3.60 € / repas dit régulier, 4.60 € / repas dit occasionnel (présence moins de la moitié du mois)

Adulte : 6.00 € / repas

4- GROUPAMA : AVENANT CONTRAT

Groupama, l'assureur de la commune, propose une mise à jour des garanties du contrat afin de tenir compte de nouveaux risques : Cyberattaque, catastrophe naturelle, épidémie et clarification des modalités de traitement des réclamations, sans incidence sur le montant de la cotisation annuelle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le maire à signer l'avenant correspondant.

5- SDEM : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE LE BOURG

Dans le cadre de l'attribution d'une subvention du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des installations d'éclairage public, le SDEM50 propose de remplacer un luminaire équipé d'une source ballon fluorescent à vapeur de mercure ou de type boule.

Le coût est de 1 200 € HT, le financement du fonds vert de 180 €, celui du SDEM50 de 306 € soit un reste à la charge pour la commune de 714 €.

Le conseil municipal souhaite plus d'informations avant de prendre une décision.

6- SDEM : RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PARKING DE LA MAIRIE

Le SDEM50 propose de remplacer 9 lanternes SHP par des modèles à source LED avec modules de détection de présence sur la zone parking de la mairie/école/salle polyvalente pour un coût de 11 800 € auquel il est déduit la subvention du SDEM50 de 3 540 € soit un reste à charge de 8 260 €.

Considérant les dysfonctionnements récurrents du fonctionnement de l'éclairage public notamment depuis la diminution de l'amplitude horaire et la pose de détecteurs de mouvements sur le parking de la salle (travaux d'un coût de plus de 4000 €), le conseil

municipal charge monsieur Johany TRAVERS de rencontrer un représentant du SDEM50 pour qu'un bilan soit établi avant décision.

7- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Sans objet.

8- ECOLE : REFLEXION AMENAGEMENT PREAU FERME

Lors du dernier conseil d'école, les enseignantes ont souhaité qu'une réflexion soit menée pour l'aménagement du préau couvert afin d'y créer une petite pièce pour la photocopieuse, et, ainsi, libérer de la place dans le dortoir.

Ce projet ne nécessite pas uniquement de l'aménagement mais des travaux conséquents avec des problèmes techniques (électricité, wifi, isolation,...) Le conseil municipal va en étudier la faisabilité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Projet aire de jeux : madame le maire a rencontré un professionnel qui va établir une proposition et un devis pour l'implantation d'une aire de jeux pour les petits et d'un terrain pour les plus grands.

Cuisine : le permis modificatif pour l'aménagement des toilettes de la cantine-salle est déposé.

Eglise : l'appel d'offre pour le lot 4 est en phase négociation.

Madame le maire présente la Fondation du Patrimoine qui pourrait organiser une opération de collecte de dons pour la restauration de l'église.

Chemins : l'entretien va débuter.

Réserve incendie : malgré la signalisation d'interdiction de pénétrer, la sécurisation de la porte, le renforcement de la clôture, et le danger encouru, des enfants continuent à s'introduire dans la réserve à incendie des Pelletières.

Des dégradations ayant été, une nouvelle fois, constatées, une plainte va être déposée et les frais de remise en état seront à la charge des contrevenants.

Libération de la commune : la cérémonie commémorative du 15 juin ayant été appréciée, les organisateurs envisagent de la reconduire en 2025. Des rencontres seront organisées.

Tour de table :

- Christian LAJOIE indique que des riverains lui ont signalé la vitesse excessive de certains véhicules rue de Denneville.

La séance est levée à 22h45.

Cette séance contient huit délibérations.